



Collège et Lycée Multilingues de LYON

École secondaire privée Ombrosa



Enseignement
Multilingue
Lyon

www.ombrosa.com
administration@ombrosa.fr

Politique d'éducation inclusive

LYCÉE MULTILINGUE DE LYON

*Maternelle - Élémentaire
Collège - Lycée
Service Administratif*

95 quai Clemenceau
69300 Caluire – France
Tél + 33 4 78 23 22 63
caluire@ombrosa.fr

THE NURSERY

*Maternelle
Siège Social*

50 rue Vendôme
69006 Lyon - France
Tél + 33 4 78 93 71 00
vendome@ombrosa.fr

ÉCOLE BILINGUE DE SAVOIE

Maternelle – Élémentaire

215 Rue Centrale
73420 Voglans - France
Tél +33 4 79 54 48 86
voglans@ombrosa.fr

COLLÈGE MULTILINGUE DE SAVOIE

Collège

168 chemin de la grande Roche
73370 Le Bourget du Lac
France
+33 4 79 85 64 26
lebourgetdulac@ombrosa.fr

Établissements privés, association
Loi 1901 à but non lucratif.
Primaire sous contrat avec l'État
français, secondaire hors contrat,
habilité à recevoir des élèves
boursiers nationaux

Révision : mai 23



**Cambridge Assessment
International Education**

Cambridge International School

Sommaire

- 1 Énoncé de mission et responsabilités
- 2 Quels sont les besoins éducatifs spéciaux qui peuvent être traités à Ombrosa ?
- 3 Comment les besoins éducatifs spéciaux sont-ils identifiés ?
- 4 Comment Ombrosa répond-elle aux besoins ?
- 5 Conditions d'accès à l'évaluation (examens internes et externes)
- 6 Révision de la politique
- 7 Bibliographie

1. Énoncé de mission et responsabilités

Depuis sa création, l'établissement accueille des élèves et des membres de toutes les origines et cultures. Sa mission est d'aider les élèves à révéler et développer leur potentiel en les immergeant dans un environnement éducatif international, stimulant et motivant, tout en leur permettant de se structurer et d'apprendre. Chacun est valorisé, respecté et instruit.

L'établissement propose un environnement éducatif de qualité qui met en valeur le bilinguisme et le multilinguisme dans son enseignement et ses activités périscolaires.

Sa devise est : « S'ouvrir au monde » - « Opening out to the world ».

Ombrosa s'engage à fournir une éducation à ses élèves dans un environnement bienveillant et favorable. Une partie de l'énoncé de mission de l'école est que tous les élèves réalisent leur plein potentiel. Afin d'atteindre cet objectif, certains de nos élèves peuvent avoir besoin d'un enseignement supplémentaire, de ressources supplémentaires ou d'un soutien en classe.

Ombrosa n'a pas d'éducateur spécialisé ou d'enseignants formés spécifiquement à l'éducation inclusive. L'école ne peut fournir le soutien nécessaire qu'avec la coopération des parents. Elle peut assurer la liaison avec les éducateurs extrascolaires qui peuvent partager des informations sur les besoins particuliers et les facteurs/obstacles affectant l'apprentissage de l'élève, et sur la meilleure façon de répondre aux besoins en classe et pendant les évaluations.

À tous les niveaux, l'école peut travailler avec la MDPH¹, qui coordonne les services mis à la disposition des enfants ayant des besoins spécifiques.

Ces élèves sont acceptés à Ombrosa tant que l'équipe pédagogique est convaincue qu'elle est en mesure de répondre aux besoins éducatifs spécifiques.

¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées



2. Quels sont les besoins éducatifs spécifiques qui peuvent être pris en charge à Ombrosa ?

Les élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques ont été et seront acceptés et accompagnés par Ombrosa, tant que l'équipe pédagogique estime qu'elle est en mesure de fournir un soutien adéquat.

Les besoins éducatifs spécifiques sont par exemple :

Déficit de l'attention

Difficultés d'interaction sociale

Difficultés de communication (parole et langage), dyscalculie, dyslexie, dyspraxie

Haut potentiel

Troubles physiques (auditifs, visuels)

Santé mentale (troubles de l'alimentation, dépression, anxiété, etc.)

Santé (maladie chronique)

NB : tous les bâtiments d'Ombrosa ne sont pas encore accessibles aux fauteuils roulants, des travaux sont en cours pour l'accès aux salles spécifiques (ascenseur). Dans la mesure du possible, l'attribution des classes tiendra compte de la mobilité réduite de l'élève.

3. Comment les besoins éducatifs spécifiques sont-ils identifiés ?

par les enseignants

1. Les enseignants/membres du personnel identifient les enfants dont les résultats sont inférieurs au niveau attendu et qui montrent des signes évidents de difficultés d'apprentissage ou de problèmes d'aptitudes sociales.
2. Les enseignants et le personnel communiquent avec le directeur pédagogique au sujet de leurs préoccupations.
3. Si l'enseignant et le directeur pédagogique estiment que la différenciation et les outils pédagogiques utilisés en classe ne sont pas adéquats pour répondre aux besoins spécifiques, ils informeront la famille.
4. Les parents sont consultés et informés par le directeur pédagogique et orientés vers un éducateur spécialisé pour le diagnostic et les pistes d'aménagement. À l'école primaire, il peut être conseillé par la MDPH de s'adresser à un AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire), qui suivra l'enfant en classe et le soutiendra, ou de mobiliser toute autre forme d'accompagnement (ordinateurs portables en classe par exemple). Avec l'accord la famille, les enseignants peuvent également être mis en contact avec les spécialistes pour cibler les objectifs et mieux comprendre les difficultés.



5. Dès réception du diagnostic émis par le professionnel de santé, le directeur pédagogique ou le coordinateur du programme informera les enseignants en toute confidentialité et mettra à disposition les documents dans le répertoire confidentiel du suivi des élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques, accessible depuis les salles des professeurs ou depuis École Directe (Carnet de correspondance /Accompagnement pédagogique). Ponctuellement et selon le besoin, des réunions peuvent être organisées rassemblant toutes les personnes qui s'occupent de l'enfant : enseignants, parents, spécialistes.

Par les élèves/par la famille

Les parents qui pensent que leur enfant a des besoins éducatifs spécifiques sont encouragés à communiquer avec l'enseignant de leur enfant.

À l'école primaire, les parents remplissent un questionnaire au début de chaque année scolaire pour aider à identifier les besoins spécifiques, afin de mettre en place des stratégies adaptées.

Pour que leur enfant puisse bénéficier de temps supplémentaire ou de tout autre arrangement lors des examens internes et externes, les parents devront transmettre les documents (bilans, recommandations) officiels rédigés par un professionnel de santé.

4. Comment Ombrosa répond-il aux besoins ?

« L'inclusion est un processus continu qui vise à élargir l'accès à l'apprentissage et à accroître l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles » (La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB, 2016).

Les enseignants d'Ombrosa adapteront leurs stratégies d'enseignement autant que possible aux besoins spécifiques de leurs élèves.

En compléments de la coordination entre collègues, une réflexion collaborative approfondie sur les besoins et les réalisations des élèves est prévue 5 fois par an (« conseil de classe »), au collège et au lycée.

Pour chaque élève identifié comme ayant des besoins spécifiques, les enseignants utiliseront les rapports mis à disposition pour ajuster leurs stratégies d'enseignement et mettre en place des outils spécifiques tels que : l'utilisation d'ordinateurs portables, les photocopies agrandies, un temps supplémentaire, le recours à un lecteur pour les examens, etc. Pour les élèves inscrits dans les programmes du Diplôme de l'IB et du Baccalauréat Général, les aménagements seront effectifs à compter de l'accord émis par les organismes officiels respectifs. Pour les élèves de primaire et du collège, les aménagements sont mis en place dès lors qu'une recommandation officielle a été produite par un professionnel de santé et sous réserve d'un suivi effectif si recommandé.

Les directeurs pédagogiques et les coordonnateurs des examens prendront les mesures nécessaires pour demander les modalités d'évaluation et les mettre en place, à condition que le besoin spécifique ait été documenté à temps.



5. Exigences d'accès à l'évaluation et modalités d'évaluation inclusives (examens internes et externes)

Les conditions spéciales d'accès aux examens externes (IGCSE, IB, BG, Brevet) doivent être demandées, selon le calendrier de l'organisme officiel.

Cela est mis en place si les besoins éducatifs spécifiques ont été diagnostiqués officiellement par un professionnel de santé (EP, psychologue), et de préférence dans la langue maternelle de l'élève, le rapport étant traduit en français ou en anglais selon le besoin de l'organisme. Le rapport officiel doit être complété par les observations des enseignants ainsi que par des preuves (travail en classe et évaluations).

Dans la continuité, pour les examens internes, les élèves ayant un besoin éducatif spécifique, peuvent bénéficier de temps supplémentaire ou d'épreuves adaptées. Les lecteurs ne seront disponibles que pour les examens blancs.

6. Révision de la politique

La politique sera revue chaque année conjointement avec d'autres documents scolaires et modifiée si nécessaire (références croisées), sous la responsabilité du directeur pédagogique (et ultimement du directeur de l'école).

Le coordonnateur du Programme du diplôme de l'IB sollicitera des commentaires et recueillera les réponses en continu de l'équipe enseignante et éventuellement d'autres parties prenantes de la communauté scolaire et proposera des modifications, le cas échéant, à prendre en compte lors de l'examen annuel.

7. Bibliographie

La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes du Baccalauréat International, 2016.

Rencontrer la diversité d'apprentissage des élèves en classe. Baccalauréat International, mai 2013

Politique d'accès et d'inclusion, Baccalauréat International, septembre 2022

